

AVIS DE DÉSIGNATION – MEMBRES DE LA COMMUNAUTÉ CONSEIL D'ADMINISTRATION (CA) DU CENTRE DE SERVICES SCOLAIRE DES PREMIÈRES-SEIGNEURIES

MEMBRES REPRÉSENTANT DE LA COMMUNAUTÉ

Conformément à l'annexe I de la Loi modifiant principalement la Loi sur l'instruction publique relativement à l'organisation et à la gouvernance scolaires, avis est donné afin d'inviter les personnes résidant sur le territoire du centre de services scolaire à soumettre leur candidature à un poste de représentant de la communauté au conseil d'administration du Centre de services scolaire des Premières-Seigneuries.

Peut se porter candidat, un représentant de la communauté domicilié sur le territoire du centre de services scolaire, qui n'est pas membre du personnel du centre de services scolaire et possédant les qualités et conditions requises.

MANDATS OUVERTS AUX CANDIDATURES : 2 mandats de trois ans, entrée en fonction dès septembre 2023

Profils recherchés

1. Une personne issue du milieu municipal, de la santé, des services sociaux ou des affaires
2. Une personne âgée de 18 à 35 ans

COMPÉTENCES ET PROFILS RECHERCHÉS

- ❖ Vouloir mettre à profit ses compétences et son expertise pour le déploiement d'une offre de service adaptée aux besoins de la clientèle étudiante;
- ❖ Faire preuve de créativité et de leadership pour agir dans le meilleur intérêt du centre de services scolaire et dans l'évolution de l'organisation;
- ❖ Faire preuve d'engagement envers la mission et la vision et incarner les valeurs organisationnelles;
- ❖ Disponibilité à siéger aux séances du conseil d'administration et de ses comités de travail (environ 8 rencontres par année) qui se tiendront de 17 h à 20 h 30 et s'assurer d'une préparation par la lecture des documents avant la rencontre;
- ❖ Bonnes capacités à entrer en relation et à travailler en complémentarité avec les administrateurs et la direction générale;
- ❖ Habiletés de communication qui favorisent le dialogue ouvert et constructif;
- ❖ Sens politique, repérer, comprendre et prendre en considération les enjeux organisationnels;
- ❖ Capacité à utiliser les technologies de l'information et de la communication puisque les séances seront sans papier;
- ❖ Sens éthique.

RESPONSABILITÉS (176.1)

Les membres du conseil d'administration du centre de services scolaire exercent leurs fonctions et pouvoirs en respectant les rôles et les responsabilités de chacun et **dans une perspective d'amélioration des services éducatifs prévus par la loi et par les régimes pédagogiques** établis par le gouvernement. À cette fin, ils ont notamment pour rôle :

1. De s'assurer qu'un **soutien adéquat soit apporté aux écoles et aux centres**;
2. De veiller à la **pertinence et à la qualité des services éducatifs** offerts par le centre de services scolaire;
3. De s'assurer de la **gestion efficace et efficiente des ressources** humaines, matérielles et financières dont dispose le centre de services scolaire;
4. **D'exécuter tout mandat que leur confie le conseil d'administration** du centre de services scolaire sur la proposition du président, visant à informer les membres de ce conseil sur toute question particulière.

CONDITIONS ET QUALITÉS REQUISES pour fins d'éligibilité au processus d'entrevue

- ❖ Détenir le profil recherché;
- ❖ Être domicilié sur le territoire du centre de services scolaire et depuis au moins 6 mois au Québec
- ❖ Avoir 18 ans accomplis;
- ❖ Être citoyen canadien;
- ❖ Ne pas être en curatelle;
- ❖ Ne pas avoir été déclaré coupable d'une infraction qui est une manœuvre électorale frauduleuse en matière électorale ou référendaire en vertu de la présente loi, de la Loi sur la consultation populaire (chapitre C-64.1), de la Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités (chapitre E-2.2) ou de la Loi électorale (chapitre E-3.3) au cours des cinq dernières années;
- ❖ Engagement à participer à un programme d'intégration et d'initiation à la fonction d'administrateur (Formation élaborée par le ministère à l'intention des membres des conseils d'administration d'une durée de 20 heures, de même qu'une rencontre de travail animée par le Centre de services scolaire).

SONT INÉLIGIBLES

- ❖ Un membre d'un conseil d'une municipalité
- ❖ Un membre du personnel du centre de services scolaire
- ❖ Un membre de l'Assemblée nationale;
- ❖ Un membre du Parlement du Canada;
- ❖ Un juge d'un tribunal judiciaire;
- ❖ Le directeur général des élections et les autres membres de la Commission de la représentation;
- ❖ Les fonctionnaires, autres que les salariés au sens du Code du travail (chapitre C-27), du ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport et de tout autre ministère, qui sont affectés de façon permanente au ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport;
- ❖ Une personne à qui une peine d'emprisonnement a été imposée (cette inéligibilité cesse si la personne obtient un pardon pour l'acte commis);
- ❖ Toute personne qui occupe un poste de membre du conseil d'un autre centre de services scolaire ou qui est candidate à un tel poste;
- ❖ Toute personne qui occupe un poste au sein d'un conseil, sauf dans le cas d'une élection lors de laquelle le poste qu'elle occupe est ouvert aux candidatures ou cesse d'exister;
- ❖ Toute personne qui, à la suite d'un jugement passé en force de chose jugée, est inhabile en vertu de l'article 176 de la Loi sur l'instruction publique.

MODALITÉS DE MISE EN CANDIDATURE

Veuillez remplir le formulaire de mise en candidature disponible sur le site Internet www.csdps.qc.ca ou à la réception du Centre de services scolaire des Premières-Seigneuries situé au 643, avenue du Cénacle, Québec, G1E 1B3. La candidature doit être déposée au plus tard le 22 septembre 2023, à 16 h. Un accusé réception vous sera acheminé.

La date de cooptation par des administrateurs du CA est prévue au plus tard le 10 octobre 2023.

Pour tout renseignement supplémentaire relatif à la présente, veuillez-vous adresser au Secrétariat général à l'adresse courriel suivante : secgen@cssps.gouv.qc.ca

- Veuillez prendre note que le membre du conseil d'administration est couvert par une assurance responsabilité civile des administrateurs, selon les conditions qui y sont prévues.
- Des documents seront à signer notamment « Engagement de confidentialité et de dénonciation d'intérêts ».

NOTRE TERRITOIRE

Le Centre de services scolaire des Premières-Seigneuries comprend les arrondissements de Beauport et de Charlesbourg et une partie de l'arrondissement de la Haute-Saint-Charles (Lac-Saint-Charles) de la ville de Québec ainsi que les municipalités des municipalités régionales de comté (MRC) de la Côte-de-Beaupré et de l'Île-d'Orléans. À ce territoire s'ajoutent certaines municipalités de la MRC de La Jacques-Cartier (Lac-Beauport, cantons unis de Stoneham-et-Tewkesbury, Sainte-Brigitte-de-Laval, Lac-Delage).

Adèle Poulin-Charron

Direction des affaires publiques, des communications et du secrétariat général